

VERMASPHA



**Roche naturelle
expansée
enrobée de bitume
pour la rénovation
des PLANCHERS BOIS**

PLANCHERS BOIS

THERMIQUE

ACOUSTIQUE

EFISOL

www.efisol.com



VERMASPHA, Remise à niveau et isolation phonique des anciens planchers

PRET A L'EMPLOI



Roche naturelle expansée
enrobée de bitume.

Avantages du produit

Propre, sec et sans apport
d'eau

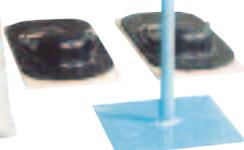
Isolation phonique et ther-
mique

Très léger

Grande facilité de mise
en œuvre



Sac de
50 litres



Une mise en œuvre encore plus simple grâce au kit de pose composé de raquettes et d'une dame pour compacter le VERMASPHA sans effort ! Pour les surfaces importantes, possibilité d'utiliser un rouleau (nous consulter).

Prêt à l'emploi, VERMASPHA ne nécessite pas d'apport d'eau. **La réalisation s'effectue donc à sec.** Il ne reste qu'à poser un CTBH ou une dalle OSB qui satisfait aux exigences de la Norme NF EN 300/OSB 3, puis le revêtement de sol **sans délai** de circulation.



Excellent isolant acoustique (**gain de 29 dB(A)**), VERMASPHA est aussi un isolant thermique ($\lambda = 0,076 \text{ W/m.K}$). Il permet de réduire la fuite de calories entre étages et de diminuer les consommations d'énergie.



La nature et le traitement de VERMASPHA lui procurent une légèreté incomparable. Quelle que soit l'épaisseur mise en œuvre de 1 cm à 12 cm compactés, **les surcharges pondérales sont très faibles.**



VERMASPHA se met en œuvre par simple déversement et compactage, sans préparation ni finition compliquées. Le

VERMASPHA est destiné au rattrapage de niveau et à l'isolation des ANCIENS SUPPORTS BETON ou BOIS (PLANCHERS en LAMES DE BOIS MASSIF, en PANNEAUX DERIVES DU BOIS, ou en HOURDIS TERRE CUITE...) quel que soit le type de local.

Remise à niveau + isolation phonique et thermique en 1 seule opération !



Confort acoustique

VERMASPHA isole efficacement le logement contre les bruits d'impacts (pas de personnes, chute d'objet,...) et contre les bruits aériens (voix, TV, HI-FI,...);



Gain de 29 dB(A) aux bruits d'impacts sur planchers bois

Bruits aériens R : plus R est grand, plus le plancher est isolant.
Bruits d'impacts Ln : plus Ln est petit, plus le plancher est isolant.



Rattrapez les niveaux de 1 à 12 cm compactés sans apport d'eau et sans surcharge de poids.

Au-delà de 6 cm d'épaisseur, il suffit de compacter VERMASPHA par couches successives de 5 cm d'épaisseur.

NOUVEAU !

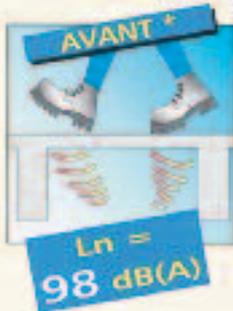
VERMASPHA "Couches Minces"

Quel que soit votre support, à condition d'y appliquer un primaire d'accrochage de type enduction bitumineuse, vous pouvez limiter l'épaisseur à rattraper à 1 cm compacté (en soignant le compactage).



ESSAIS ACOUSTIQUES PV CSTB N°20238

Isolation aux bruits d'impacts



ESSAI INTERNE

Isolation aux bruits d'impacts



* Plancher de base composé de lames de pin de 23 mm d'épaisseur posées sur solives et entretoises de 8 x 23 cm.
 ** 60 mm de VERMASPHA compacté sur le plancher de base et recouvert d'un panneau CTBH de 22 mm d'épaisseur ;
 diafond sous solives constitué de plaques de plâtre cartonnées de 10 mm d'épaisseur fixées sur tasseaux de 25 mm.

Plancher de base CTBH 22 mm + 60 mm de VERMASPHA compacté recouvert d'un panneau CTBH de 22 mm + moquette.

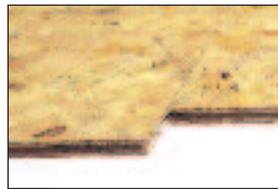
TOUTES LES POSSIBILITES DE FINITION...



Moquettes dé-roulées
 Pose directe sur CTBH (19 mm mini) ou dalle OSB (15 mm mini)



Parquets flottants
 Pose directe sur CTBH (19 mm mini)

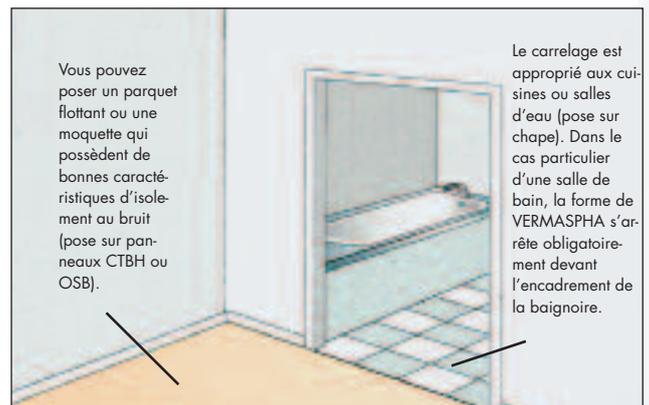


Panneaux OSB 3 ou OSB 4 (15 mm mini) usinés sur les 4 faces.
 (Photo : TRIPLY OSB 4 de la société ISO-ROY).



Carrelages, parquets collés et sols plastiques
 Se scellent ou se collent sur une chape armée de 5 cm d'épaisseur minimum avec un treillis soudé 1,4 x 1,8 mm, mailles 50 x 50 mm.

... ET DE DISTRIBUTION.



Vous pouvez poser un parquet flottant ou une moquette qui possèdent de bonnes caractéristiques d'isolation au bruit (pose sur panneaux CTBH ou OSB).

Le carrelage est approprié aux cuisines ou salles d'eau (pose sur chape). Dans le cas particulier d'une salle de bain, la forme de VERMASPHA s'arrête obligatoirement devant l'encadrement de la baignoire.

DESCRIPTIF TYPE

La mise en œuvre de VERMASPHA sera réalisée conformément au DTU 51.3. L'épaisseur compactée sera fonction du dénivelé à compenser, plus 1 cm compacté mini au point haut, 12 cm maxi au point bas. Le plancher support de revêtement de sol sera un plancher flottant mis en œuvre suivant les prescriptions des DTU et/ou des fabricants concernés.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Appliquer si nécessaire :

- Sur les planchers disjoints à fissures ou trous ainsi que dans les pièces humides : un feutre bitumé tendu et agrafé (liés à recouvrement de 5 cm).
- Sur les supports vernis, cirés ou tachés : une émulsion bitumineuse à froid.

Vérifier que les canalisations fixées tous les 80 cm et protégées si nécessaire soient recouvertes de 2 cm minimum de VERMASPHA compacté.

Disposer un blocage provisoire aux seuils des portes. Poser une bande résiliente au droit de toutes parois verticales, jusqu'à hauteur du sol fini.

Plancher support sec, dépolssiéré et de résistance suffisante aux charges prévues.

- Perpendiculairement aux seuils des portes, noyer dans la couche VERMASPHA 3 tasseaux de bois de 50 cm de long et 1 cm de haut qui serviront au vissage des panneaux (évite les désaffleurements).

FICHE TECHNIQUE

ISOLANT

PROPRIETES	VALEUR	UNITE
Coeff. conductivité thermique (λ)	0,076	W/m.K
Masse volumique apparente	250 à 300	kg/m ³

Produits vendus : sac papier de 50 litres à l'ensachage (50 sacs/palette)

Précautions : les sacs de VERMASPHA doivent être stockés à l'abri de l'eau et du gel. Utilisation : au maximum 12 mois après la date inscrite sur le sac.

Accessoires de pose : dame métallique, kit raquette et rouleau métallique diamètre 60 cm.

Consommation moyenne à prévoir :

sac de 50 litres : 3 à 3,5 m² compactés pour 1 cm d'épaisseur environ
1 m² compacté pour 3 à 3,5 cm d'épaisseur environ

DTU

51.3

P.V.
acoustique du
C.S.T.B.

20238

MISE EN ŒUVRE



- 1** Préparation et pose des règles : réparer le plancher avec un niveau à bulle. Poser le niveau de calage (1/3 plus épais que la forme à réaliser), et les règles à 50 cm des murs.



- 2** Déversement du VERMASPHA : démoltez les sacs en les tapant sur le sol, puis déversez-les entre les règles.



- 3** Répartition au râteau : étendez et répartissez le VERMASPHA avec un râteau à dents droites.



- 4** Egalisation : tirez la surface du VERMASPHA avec une règle en appui sur les règles de bois.



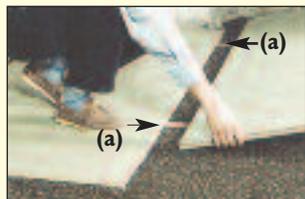
- 5** Dépose des règles : après avoir réglé toute la pièce, ôtez les règles et remplissez leur emplacement avec du VERMASPHA.



- 6** Compactage : utilisez la dame et les raquettes en commençant le long des murs. Compactez par couches de 5 cm maxi. Dans le cas de couche mince < 3 cm, on prendra un soin particulier au compactage.



- 7** Pose des panneaux : laissez 5 mm entre le mur et les panneaux pour éviter la transmission des bruits d'impacts.



- 8** Collage des panneaux : positionnez sous les bords des cales (a) (et non des règles) de 3 mm d'épaisseur sur lesquelles le panneau suivant glissera.

CONSEILS TECHNIQUES EFISOL

- La pose des règles commence toujours par le point haut (sans calage).
- Panneaux de particules de qualité CTBH (épaisseur mini : 19 mm – longueur maxi : 2100 mm) ou dalles OSB (épaisseur mini : 15 mm – longueur maxi : 2485 mm) qui satisfont aux exigences de la Norme NF EN 300/OSB 3, usinés sur les 4 faces, posés en quinconce et collés sur leur 4 rives.
- Epaisseur mini de 1 cm compactée localement avec émulsion bitumineuse et de 3 cm en partie courante.
- La mise en œuvre doit se faire à une température ambiante supérieure à 5 °C. Si la température extérieure est inférieure à 5 °C, stockez les sacs de VERMASPHA, 24 heures à l'avance, dans un local à température ambiante supérieure à 5 °C, et chauffer à environ 10 °C le local où a lieu la

Pour bien employer les produits EFISOL, respecter leurs Cahiers des Charges ou conseils de pose ; appliquer la réglementation en vigueur ; suivre les prescriptions des D.T.U., Avis Techniques, Documents Techniques d'Application, Guides et Directives. L'évolution constante des techniques et de la réglementation peut entraîner à tout moment la modification par EFISOL des caractéristiques ou de la présentation de ses produits.

VOTRE DISTRIBUTEUR

GVXA JANV. 2010

Annule et remplace la documentation GVXA JANV. 2008

Vérifier que cette documentation soit toujours en vigueur avant utilisation de notre produit.



EFISOL
www.efisol.com

S.A. au Capital de 6 885 696 €
SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION COMMERCIALE
14 à 24 rue des Agglomérés - 92024 NANTERRE Cedex
314 527 557 RCS Nanterre

Service Technique : Tél. 01 41 37 57 44 - Fax 01 41 37 57 48
Délégation Commerciale : N°1 - ZI 89330 ST-JULIEN-du-SAULT
Tél. : 03 86 63 29 00 - Fax : 03 86 91 18 79